Des voix: D'accord.

M. Anderson: Je propose donc, appuyé par le député de Restigouche (M. Harquail):

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots après «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

Le bill C-208, tendant à modifier le Code criminel (piégeage sans cruauté), ne soit pas lu maintenant pour la 2<sup>e</sup> fois, mais que l'ordre soit annulé, le bill retiré et que le sujet en soit renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'amendement est-il adopté?

Des voix: Adopté.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La motion telle que modifiée est-elle adoptée?

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je tiens à souligner que je m'oppose au bill C-208 sous sa forme actuelle. Bien que je comprenne les raisons qui motivent la présentation de ce bill, j'estime que la Chambre devrait examiner toutes les conséquences possibles qui en découleraient. En tant que citoyen du Grand Nord, j'ai consacré un certain temps au piégeage et je me suis gelé les pieds quelques fois alors que j'essayais de gagner ma vie. Je m'inquiète surtout des répercussions du bill sur les trappeurs et leur gagne-pain traditionnel. Si le bill est adopté sous sa forme actuelle, il placera un nouveau et très lourd fardeau sur les épaules des particuliers qui éprouvent déjà assez de difficultés pour affronter quotidiennement leurs conditions de travail en tant que chasseur et trappeur.

Le parrain du bill ne se rend peut-être pas compte que la plupart des trappeurs travaillent seuls, à titre individuel. Ils n'appartiennent pas à une grande société pour avoir des fonds d'exploitation et des notes de frais. Le trappeur doit s'autofinancer. Les députés seront peut-être curieux d'apprendre que les trappeurs du Canada représentent une des rares entreprises privées authentiques qui restent encore au pays. Il y aura sans doute moins de ces individus entreprenants si jamais ce bill devient loi.

Pour la gouverne des députés, je voudrais signaler qu'une douzaine de pièges ordinaires, modèle 6 de taille 1½ coûtent en magasin \$28.80 à la Baie d'Hudson d'Inuvik dans les territoires du Nord-Ouest. Le trappeur moyen en utilise de 200 à 300, ce qui signifie qu'il devra débourser plus de 500 ou 600 dollars pour renouveler son équipement, sans parler évidemment de ses autres frais généraux. Je crois que le revenu annuel d'un trappeur dans le nord est de \$1,500 à \$2,000.

Actuellement le trappeur doit investir une grande partie de son gain pour remplacer les pièges perdus, usés, cassés ou même volés. Et voilà que le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) veut imposer un nouveau fardeau pécuniaire à ces trappeurs qui gagnent leur vie si durement.

J'ajoute que le trappeur, malgré son dur labeur ne reçoit qu'un très petit pourcentage du prix de vente de la fourrure. N'importe quel trappeur canadien vous dirait la part infime qui lui revient chaque fois qu'on vend un manteau de fourrure, par exemple.

• (1720)

Le coût des pièges n'est qu'une infime partie de ce que le trappeur doit assumer pour exercer son activité. Il doit en Piégeage sans cruauté

outre fournir ses propres moyens de transport. Il s'agira par exemple de cordées de chiens qui coûtent cher à entretenir, ou de luges à moteur, et je n'ai point besoin de préciser aux honorables députés ce qu'elles coûtent. Sans doute la plupart d'entre eux le savent-ils déjà. Le trappeur doit acheter beaucoup d'équipement pour camper, ce qui coûte très cher, et une grande quantité de vêtements d'hiver dont il a besoin s'il veut survivre et exercer son activité en dépit des températures extrêmes du Nord. Pour y faire froid, il y fait froid; le mercure y descend parfois bien au-dessous de zéro. Et puis la nourriture y coûte très cher. A Yellowknife par exemple, la nourriture coûte au moins 30 p. 100 plus cher qu'à Edmonton, bien que ces deux villes soient reliées par une route de gravier d'une distance de 1,000 milles. Le trappeur doit acheter de grandes quantités de nourriture s'il veut travailler sur son territoire et gagner sa vie.

Le piégeage est un mode de vie traditionnel du Nord canadien. A tout considérer, le trappeur travaille très dur pour une maigre pitance. Parce que j'en ai connu beaucoup, je puis donner aux députés l'assurance que les trappeurs triment dur et aiment ce qu'ils font. Ils n'ont que faire du bien-être, mais l'adoption de ce bill pourrait bien en forcer un grand nombre à s'y inscrire, du fait qu'elle hausserait les coûts d'opération.

Je trouve que le député d'Esquimalt-Saanich a complètement brouillé ses priorités dans le bill dont il nous a saisis, car le bill aurait pour effet de punir les trappeurs de poursuivre leur genre de vie traditionnel. Le bill rangerait en effet parmi les criminels les trappeurs qui n'ont pas d'argent à investir immédiatement dans l'achat de nouveaux pièges.

S'il était adopté, le bill imposerait un fardeau injustifié à la GRC dont les membres seraient tenus de patrouiller les pistes de piégeage dans tout le Nord du pays. Il alourdirait également la tâche des gardes-chasse, des agents de conservation et des inspecteurs de l'environnement. Tous ces gens ont mieux à faire que de harceler des gens qui travaillent dur et dont l'activité a longtemps été traditionnelle dans le Nord.

Je soutiens que le bill adopte une approche négative en poursuivant des objectifs positifs. Sa logique s'en trouve donc complètement faussée. Pourquoi ne pas adopter une approche positive pour obtenir des résultats positifs?

Si le député souhaite que les trappeurs se procurent un nouveau genre de pièges, le gouvernement fédéral devrait subventionner l'achat de tels pièges au lieu de châtier ceux qui s'efforcent de gagner leur vie dans des conditions difficiles.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Jamais je n'ai proposé le genre de bill que décrit le député.

M. Firth: Je recommanderais une modification à la loi sur les subventions au développement régional. Le gouvernement pourrait octroyer des subventions à tous les trappeurs utilisant les moyens de piégeage sans cruauté mentionnés plus tôt, dès leur apparition sur le marché. Ce faisant, le gouvernement encouragerait une activité qui a longtemps été traditionnelle dans notre pays au lieu de punir les gens qui veulent exercer un métier qu'ils ont pratiqué toute leur vie. Le métier de trappeur est le seul gagne-pain que connaissent certains habitants du Nord.